

09 JUIL. 2008

## Les députés s'attaquent aux violences conjugales

Au moment où l'Observatoire national de la délinquance (OND) rappelle que les violences

conjugales représentent un quart des plaintes pour violences, les députés UMP Françoise Guégot et Guy Geoffroy présenteront, hier, leurs propositions pour lutter contre les violences faites aux

femmes. Ils mettent l'accent sur «des violences psychologiques», «une violence dure, soigneusement orchestrée».

Ils souhaitent créer «une définition de la violence morale au sein du couple» afin de pouvoir poursuivre un conjoint qui serait responsable de ce type d'acte.

«C'était proposé en 2006, mais cela avait été retiré de la loi», explique Suzy

Rofman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes, favorable à une loi-cadre, comme il en existe en Espagne. Pour elle, «il y a beaucoup de bonnes intentions. Les choses avancent, mais pas vite du tout. Il est temps de prendre les problèmes à bras-le-corps».

GAREL COGNÉ

09 JUIL. 2008

# Le fléau des violences conjugales

Samantha Lille

**Selon un rapport de l'Observatoire national de délinquance (ONDJ) publié hier, les violences conjugales ont augmenté de 31,3 % depuis trois ans.**

Qu'elle soit verbale, psychologique ou sexuelle, la maltraitance conjugale entraîne des séquelles graves qui laissent parfois une trace indélébile. En 2007, 47.573 faits de ce type ont été enregistrés, représentant le quart des violences faites à la personne. Autrement dit, 25 % des violences signalées ont lieu dans le cocon familial.

Ces chiffres, l'ONDJ les explique en partie par un travail de prévention chez les femmes et par un durcissement de la législation. En effet, certains actes, qui n'étaient pas considérés comme des délits car ils conduisaient à une incapacité totale de travail inférieure à huit jours, le sont désormais. Ceci sans compter l'élargissement de la définition de ces faits. Depuis 2006, les actes de maltraitance commis par un ancien conjoint sont aussi considérés comme

des violences conjugales. L'étude montre d'ailleurs que les femmes portent plus facilement plainte contre un ex-compagnon que contre l'homme avec lequel elles vivent. Dans le premier cas, elles sont 50 % à se rendre au commissariat, dans le second elles ne sont que 9 %.

## Une forte disparité entre les régions

En moyenne 19 femmes sur 10.000 reconnaissent avoir été battues par un conjoint. Un chiffre qui atteint les 25 pour 10.000 dans les Bouches-du-Rhône qui dépasse les 45 en Guyane et en Seine-Saint-Denis. Il apparaît également que, dans 7 départements (Seine-et-Marne, Hautes-Alpes, Landes, Haute-Vienne, Ariège, Jura-et-Corse, Cher), les violences conjugales représentent plus du tiers des agressions sur les 15 ans et plus. Loin derrière, la Creuse enregistre le plus faible nombre de cas par rapport à sa population féminine.

Enfin, l'ONDJ souhaite qu'une politique active de lutte contre la maltraitance conjugale soit appliquée dans toute la France car on estime qu'aujourd'hui, encore plus de 80 % des femmes battues gardent le silence.



Photo Maxpp / Brocavo

En 2007, 47.573 faits de ce type ont été enregistrés, représentant le quart des violences faites à la personne.

## L'Assemblée nationale prend part au débat

Françoise Guégot et Guy Geoffroy, deux députés UMP, ont proposé une série de mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes. En premier lieu, ils souhaitent que le lien

entre procédure civile et pénale soit approfondi. Ils veulent aussi créer une définition de la violence morale conjugale et pointent du doigt la protection des victimes qui mériteraient d'être améliorée notamment pour les sans-papiers. Enfin, les députés aimeraient renforcer la prévention sur le droit des femmes et l'égalité des sexes dans le milieu scolaire.